

Bilan de compétences

La CMA 57 s'engage à respecter les dispositions législatives et réglementaires fixant le cadre général des conditions de réalisation de la prestation de Bilans de Compétences sur le plan déontologique. A ce titre, les conseillers sont qualifiés et titulaires du titre de Psychologue. La CMA 57 s'engage à respecter les règles encadrant ses relations avec les bénéficiaires :

1. consentement du bénéficiaire
2. respect du secret professionnel
3. respect de la vie privée
4. accord du bénéficiaire pour communication des résultats à un tiers
5. destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences dès le terme de l'action sauf :
 - le document de synthèse qui doit être gardé pendant un an ;
 - les documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation (Article R6313-7 du Code du Travail) à l'issue du bilan.

Objectifs - à l'issue de l'accompagnement, le bénéficiaire sera capable de :
Identifier un projet professionnel ou de formation en adéquation avec ses intérêts et ses aptitudes, ainsi que le marché de l'emploi.

Contenu détaillé de l'accompagnement

Entretien d'information préalable : avant de contractualiser le bilan, le bénéficiaire se voit proposer un entretien d'information lui permettant d'obtenir les renseignements sur les objectifs du bilan, son déroulement et les modalités de financement.

Réalisation du bilan en 3 phases :

- Phase d'exploration : définition et analyse de la nature des besoins du bénéficiaire en termes de bilan de compétences - Analyse du parcours.
- Phase d'investigation : analyse des motivations et intérêts professionnels et personnels - Identification des compétences et aptitudes professionnelles et personnelles - Evaluation des connaissances générales - Découvertes des métiers et formations pouvant correspondre aux attentes - Analyse de projets en lien avec le marché de l'emploi - Détermination des possibilités d'évolution professionnelle.
- Phase de conclusion : recensement des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel ou de formation - Construction et formalisation d'un plan d'action pour mettre en œuvre le projet.

Suivi à 6 mois avec proposition d'un entretien avec le conseiller bilan.

La durée et le contenu des phases du bilan sont adaptés selon le besoin du bénéficiaire.

Méthodes et moyens pédagogiques

3 modalités d'accompagnement en présentiel, distanciel (disposé d'une connexion internet adaptée) et mixte.

Utilisation de méthodes et outils en fonction du profil du bénéficiaire.

Tests d'aptitudes, d'intérêts, de motivation, de connaissances, tests spécifiques à la profession de psychologue.

Entretiens individuels
Portefeuille de compétences
Bureau individuel

Modalités de suivi et d'évaluation des acquis
Questionnaire de satisfaction à la fin du bilan et à 6 mois.

Modalités et délais d'accès
Proposition d'un entretien d'information préalable dans les 15 jours suivant la demande et réalisation de l'accompagnement selon un calendrier planifié avec le bénéficiaire.

Public et Prérequis
Personnes en situation d'orientation ou de mutation professionnelle : salarié, cadre ou non cadre, chef d'entreprise ou conjoint collaborateur, demandeur d'emploi.

Formateurs
Consultants spécialisés en psychologie et en ressources humaines

Formalisation à l'issue de la formation
Document de synthèse comportant le plan d'action ainsi que les résultats détaillés.

Livrables à l'issue de la formation
Remise du document de synthèse

Durée : 3 options d'accompagnement : 16 heures sur 6 semaines consécutives*
20 heures sur 12 semaines consécutives*
24 heures sur 12 semaines consécutives*

* séances réalisées en présentiel ou distanciel avec possibilité de modulation de la durée des séances.

Tarifs :
• Avec prise en charge CPF de 16 heures : 1040 euros nets de taxes (exonéré de TVA)
20 heures : 1300 euros nets de taxes (exonéré de TVA)
24 heures : 1560 euros nets de taxes (exonéré de TVA)

• Autres tarifs en fonction du mode de financement disponibles sur devis

Nos conditions générales de vente sont consultables sur le site internet de la CMA 57 :
<https://www.cma-moselle.fr/vae-et-bilan-de-competences>

Financement

Accompagnement éligible CPF

Le coût peut être pris en charge par différents financeurs dont le choix dépend du cadre et du secteur d'activité dans lesquels le bénéficiaire réalise son bilan de compétences.

Lieux

Cette prestation est réalisable sur Metz, Thionville, Forbach, Sarrebourg.

Contacts : Magalie MAUCOURT | Tél. : 03 87 39 31 29

mmaucourt@cma-moselle.fr

Prestations accessibles aux personnes handicapées - Parking gratuit
Possibilité de restauration sur nos implantations